

# CRETACE 4000

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION du 6 mai 2010**

Le 6 mai 2010, à 14 h 30, à l'hôtel de la Communauté de Communes de LACQ, s'est tenue la réunion du comité local de suivi (CLS) des injections d'effluents dans la structure dite "Crétacé 4000", sous la présidence de M. Franck METRAS, professeur émérite de l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

### Participaient à la réunion :

- M. Pierre DOMBLIDES, Vice-président de la communauté de communes de Lacq, maire de Mont
- M. Jean-Pierre DUBREUIL, adjoint au maire de Lagor
- M. Jean-Louis CRABOS, APESA
- Mme Monique DAUDE, Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU Béarn
- M. Jacques GAUTHIER, UISBA
- M. Patrice SERIEYS, ARKEMA, syndicat CFDT
- M. Pascal CALLOT, ARKEMA, syndicat CGC
- M. Philippe VIPREY, ARKEMA Lacq
- M. Philippe TRYOEN, ARKEMA Mont
- M. Guy LE MOAL, SOBEGI Lacq
- M. Aymeric KARSENTY, SOBEGI
- Mme Catherine PRINET, TOTAL E&P France
- Mme Véronique GAZDA, DREAL Aquitaine - Unité territoriale des Pyrénées Atlantiques

Monsieur Franck METRAS ouvre la séance à 14 h 40.

L'ordre du jour en est le suivant :

1. Approbation des comptes rendus des réunions des 27 avril et 1<sup>er</sup> décembre 2009
2. Compte rendu 2009 d'exploitation des injections en Crétacé 4000, par M. Le Moal
3. Présentation du suivi sismique, par Mme Prinet
4. Problématique de l'évacuation des eaux résiduaires de Mont vers Lacq

Compte tenu de la présence de nouveaux membres, M. Métras rappelle le fonctionnement du comité.

Il est par ailleurs proposé de communiquer par mail et la liste de présence est complétée avec les informations ad-hoc.

M. Domblides exprime le souhait, repris par les autres membres, qu'un représentant de la direction de la société TOTAL E&P France puisse également être convié aux réunions du comité, compte tenu que M. Le Moal est dorénavant représentant de la société SOBEGI Lacq suite au transfert en janvier 2010 des activités pérennes de TOTAL E&P France à SOBEGI. La liste des membres est complétée en ce sens.

### **1) Approbation des comptes rendus des réunions des 27 avril et 1<sup>er</sup> décembre 2009**

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

## **2) Compte rendu 2009 d'exploitation des injections en Crétacé 4000, par M. Le Moal**

M. Le Moal dresse le bilan d'exploitation des injections en C4000 de l'année 2009.

Les points principaux à souligner sont :

- la tendance à la décroissance des volumes injectés est confirmée,
- cette réduction s'explique notamment par l'arrêt d'envoi par FINORGA d'effluents en C4000 et par une baisse des volumes d'effluents en provenance de CHIMEX suite à la recherche de solutions alternatives,
- le volume des eaux de condensation reste stable,
- les interventions sur les filtres sont stables par rapport à 2008 (4 sur le puits LA102 et 5 sur le puits LA109),
- des travaux de remise en état ont été effectués sur la passerelle P3 (remplacement des câbles et des tirants),
- les effluents d'ARKEMA Lacq ont été intégrés au programme d'analyses.

En ce qui concerne la qualité des effluents injectés, il est à noter :

- une évolution du pH des effluents de la plate forme de Lacq vers des valeurs de moins en moins basiques compte tenu de la réduction des effluents sodés issus du traitement du gaz,
- un niveau élevé de chlorures pour les effluents provenant de la plate forme de Mourenx lié probablement à une concentration plus élevée de chlorures d'ammonium dans les effluents de l'unité ATG d'ARKEMA Mourenx.

A la question sur les risques que peut présenter un effluent injecté plus basique au niveau géochimique, M. Le Moal précise qu'un pH élevé, surtout à des températures élevées, amène plutôt des risques de corrosion.

## **3) Présentation du suivi sismique, par Mme Prinnet**

Mme Prinnet rappelle que l'exploitation du gisement a entraîné des mouvements de failles existantes. Les premiers événements sismiques ont été ressentis entre 1969 et 1972 pour un début de production en 1957.

Un premier réseau d'écoute micro-sismique a été mis en place en 1974.

Depuis 2004, le puits LA405, situé au centre de l'usine, est dédié à la surveillance sismique.

Le système d'écoute, installé en 2007, est constitué d'une antenne de fond à 4 composantes respectivement situées à 300 m, 350 m, 400 m et 570 m de profondeur. Les géophones sont triaxes. L'antenne est reliée en surface à une station d'acquisition qui transmet par modem les données à la société Magnitude pour interprétation.

Pour l'année 2009, le fonctionnement est satisfaisant avec un taux moyen de 98,37 % : la station a enregistré 3 jours d'arrêt en août suite à des coupures électriques.

Les événements de très faible amplitude enregistrés sont concentrés autour des puits injecteurs et à des profondeurs situées pour la majorité entre 3 et 5 000 mètres.

M. Gauthier souligne la qualité du travail de Magnitude sur l'écoute sismique.

## **4) Problématique de l'évacuation des eaux résiduaires de Mont vers Lacq**

Il est rappelé la problématique liée aux eaux sodées d'ARKEMA Mont.

Ces eaux industrielles constituent un co-produit de l'unité de fabrication du lactame 12. Elles sont issues de l'étape de neutralisation par lavage à la soude du lactame brut. L'augmentation de la capacité de production de l'unité lactame en 2001 s'est accompagnée d'une augmentation proportionnelle de la production d'eau sodées pour atteindre 60 000 tonnes annuelles, soit 20 000 tonnes en concentrées.

La filière actuelle vers les papeteries, où elles sont recyclées dans le procédé de fabrication de pâte chimique, n'est pas un exutoire suffisant.

En 2004, ARKEMA Mont a procédé à une analyse technico-économique des filières de valorisation ou de traitement de ces eaux sodées qui a conclu que l'injection en Crétacé 4000 constituait une alternative économiquement acceptable à la valorisation dans l'industrie papetière pour compenser la capacité insuffisante de cette dernière.

Dans le cadre de cette demande d'injection par ARKEMA Mont, les interactions entre eau injectée et matrice rocheuse ont été étudiées pour ce nouvel effluent sodé. Une mise à jour de l'évaluation des risques associés à cette nouvelle injection a été réalisée par TOTAL E&P France et une tierce-expertise a été menée par le BRGM.

Les rapports de cette expertise seront communiqués aux membres du comité.

Une mise à jour de l'analyse technico-économique des filières de valorisation est à effectuer.

Sur la base de ces études et compléments, un projet de prescriptions pourra être établi et soumis au comité puis au CODERST des Pyrénées Atlantiques, avant une nouvelle présentation de cette demande d'injection des eaux sodées d'ARKEMA Mont au CSIC (Conseil Supérieur des Installations Classées).

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance.